

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 27 janvier 2026**

Délibération n° 2026-01-2

Objet : Décision modificative n°4 au Budget Annexe ESMS 2025

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Virginie DEMARS, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Mamadou DISSA, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Madame Maryse ARTHAUD donne pouvoir à Mr Antoine PELCE.

Madame Melouka HADJ-MIMOUN donne pouvoir à Madame Cristina MARTINEAU

Excusé-e-s :

Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY

Mesdames, Messieurs,

La présente décision modificative a pour objet de régulariser la situation du compte 778 qui est anormalement débiteur. Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour faire les écritures de régularisation suivantes : émission d'un mandat en 678 et d'un titre de recette en 778 du même montant

Cela se traduit par les écritures suivantes :

Recettes		
Budget Annexe	Montant	Imputation
Chapitre 019 Recettes	+ 95 708.29 €	778
Dépenses		
Budget Annexe	Montant	Imputation
Chapitre 016 Dépenses	+ 95 708.29 €	678

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver la présente décision modificative.

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 28 janvier 2026
Le Président
Cédric Van Styvendael



Accusé de réception en préfecture
069-266910181-20260128-2026-01-2-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

Page 2 sur 2